



Info 11 | 2007



2008/2009: ça bouge avec les salaires

Les négociations salariales à la Confédération pour l'année 2008 et 2009 sont en cours. Enfin, ça bouge au niveau du salaire réel. Mais l'offre du Conseiller fédéral Merz est insuffisante. Après la modification du système de rémunération décidée le 29.8.2007 par le Conseil fédéral, des détériorations durables se pointent à l'horizon pour beaucoup.

Le succès de la manif des syndicats du 21 juin et les excédents de plusieurs milliards contraignent Merz d'avancer enfin dans la question des salaires. 3% d'augmentation du salaire réel, c'est ce que revendiquent le ssp, APC et garaNto. Le Conseiller fédéral fait des promesses pour 2009 et planifie à partir de cette date une augmentation de salaire réel de 1% pour chacun-e et 1% en plus pour les cadres (à partir de la classe salariale 24). Le ssp est d'avis qu'un premier pas en matière de salaire réel devrait déjà avoir lieu en 2008 et que 1% est minable pour tou-te-s.

Renchérissement – une tromperie?

Selon l'offre de négociations du Conseiller fédéral Merz, le renchérissement 2007 ne doit être versé que dès le 1.7. 2008. Les employé-e-s, doivent ils/elles alors travailler une demi-année sans la compensation du renchérissement promise? Le ssp attend de Merz que cela bouge encore davantage en matière de salaires lors des négociations de cet automne!

Le Conseil fédéral bricole avec le système de rémunération

Sans en avoir jamais parlé avec les syndicats, le Conseil fédéral a décidé le 29 août 2007 de procéder à des modifications concernant le système de rémunération.

Dorénavant, il doit y avoir plus de jeu pour les augmentations salariales en fonction de l'évaluation:

C:	de -1 à -2% (au lieu de 0%)
B:	de 0 à 1% (au lieu de 2%)
A:	de 2.5 à 3.5% (au lieu de 3%)
A+/A++:	de 3.6 à 5% (au lieu de 3.1 à 6%)

En raison de la pression financière au sein des offices, cela signifierait pour la plupart des cas que pour l'évaluation A, seul 2.5% au lieu de 3% seront versés.

Le ssp demande des négociations concernant les modifications dans le système de rémunération que le Conseil fédéral veut mettre en vigueur au 1.1.2009.

Etat des négociations salariales à la Confédération, septembre 2007

	Revendications syndicales	Offre du Conseiller fédéral Merz
Renchérissement 2007	à partir du 1.1. 2008	seulement à partir du 1.7.2008
Allocation unique 1.1. 2008	1.9% (comme en 2007)	1% (assuré dans le plan complémentaire)
Intégration alloc. 1.7.2008	comme convenu, renché. 04-07	2.8% (1.2% déjà intégré)
Augmentation salaire réel	3% versé à chacun-e 2008/2009	au 1.1. 2009: 1% pour chacun-e + 1% cadres
Rentes	au moins moitié renchérissement	aucun renchérissement

Le ssp met tout en œuvre pour des salaires équitables et vous conseille en la matière. N'hésitez pas à adhérer: www.sos-personnel-federal.ch, tél. 031 371 67 45.